

**Valoriser et promouvoir l'égalité,
l'inclusion, l'accessibilité au
plus grand nombre, la solidarité
et la citoyenneté**



CONTRIBUTION AUX ODD



C'EST DIT !

« Le respect, l'honnêteté, l'intégrité, la loyauté, la solidarité, l'altruisme et la tolérance sont revendiqués par les institutions sportives dès leur origine. L'égalité des chances, le refus de toute forme de discrimination, la cohésion et le lien social sont venus compléter le cadre de référence éthique du monde sportif, en totale adéquation avec les finalités poursuivies par l'économie sociale et solidaire » soulignait en 2018 le Ministère des sports dans son dossier thématique « Economie sociale et solidaire et sport », rédigé à l'attention des associations sportives pour qu'elles valorisent davantage leur action et prennent toute leur place dans ce mouvement.

CONCRÈTEMENT, QUE FAIRE ?

COMMENT ?

AVEC QUI ?

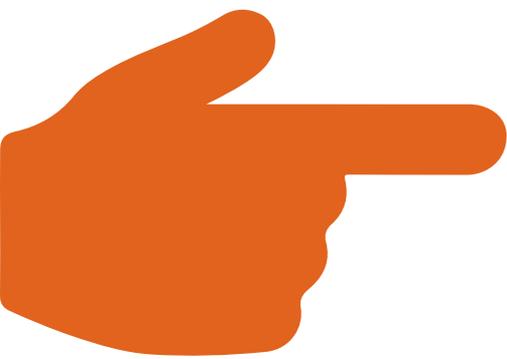
QUELLES RESSOURCES À DISPOSITION ?

Promouvoir l'égalité et lutter contre toutes formes de discrimination.

Le MJS invitent les organisateurs à « contribuer à la construction d'une société plus inclusive » en profitant de la manifestation pour promouvoir la lutte contre toutes les formes de discriminations et violences associées (racisme, homophobie, inégalités de genre...). Le sujet a déjà été évoqué dans la volet communication (engagement n°3).

Parmi les exemples d'actions concrètes :

- La sensibilisation et l'éducation des plus jeunes par le témoignage d'athlètes ayant subi des discriminations, des interventions dans les écoles et les centres de formation ; la mise en place, dans la mesure du possible, de conditions visant à permettre la participation des différents types de public à une animation ou à une compétition sportive « pour tous » parallèle (sport féminin, LGBTQ, handisport, sports adaptés, etc.) ;
- La mise en place, si besoin, d'un dispositif d'écoute ou de signalement permettant aux spectateurs, sportifs et autres participants de s'exprimer lorsqu'ils sont confrontés à une situation le nécessitant (racisme, homophobie, violences...) ;
- L'organisation est notamment invitée à tout mettre en œuvre pour que l'événement ne conduise pas à créer (directement ou indirectement) un traitement inéquitable entre hommes et femmes (placées dans une situation comparable).



FAVORISER LA MIXITÉ SOCIALE ET INTERGÉNÉRATIONNELLE, dans la participation aux épreuves comme dans le public. Pour ce faire,

- ☛ Penser une politique tarifaire différenciée qui ne fasse pas barrage à certains publics (chômeur, bénéficiaires de RSA, étudiants, retraités, familles...).
- ☛ Adapter le règlement d'épreuves spécialement ouvertes à l'inclusion (constitution d'équipes sur des critères d'âge spécifiques par exemple, épreuves promouvant la pratique mixte, ou valorisant les rencontres de populations issus de territoires différents...),
- ☛ Rechercher les partenariats avec les structures du territoire volontaires pour impliquer leurs adhérents autour de l'évènement : maisons de quartier, MJC, CCAS, club aînés, ...

PENSER L'ACCESSIBILITÉ DE SON ÉVÈNEMENT DE MANIÈRE GLOBALE

Vouloir un événement le plus inclusif possible, implique d'apporter un soin particulier à son accessibilité. Des règles simples prévalent pour travailler cette question :

- ☛ L'accessibilité doit être envisagée au sens large...
- ☛ Le plus souvent, les mesures envisagées au départ pour un public spécifique, sont appréciées du plus grand nombre.
- ☛ Penser l'accessibilité physique des espaces : faciliter les déplacements (cheminements, rampes d'accès...), aménagement d'emplacements adaptés aux spectateurs en situation de handicap et à leurs accompagnateurs, prévoir des espaces de repos (banc...), adopter une signalétique simple pour orienter le public sur les différents espaces (buvette, toilettes...), limiter le temps d'attente aux entrées (coupe file), rendre les espaces de commodité et de convivia-

lité accessibles à tous (hauteur d'enfant ou personne en fauteuil...). Penser également l'accessibilité aux moyens de transports et aux espaces de camping ou bivouac si ces derniers sont organisés.

- ☛ Penser l'accessibilité des contenus comme vu dans l'engagement n°3 consacré à la communication. En amont, donner aux futurs participants ou visiteurs ayant des besoins spécifiques, les moyens d'exprimer ces besoins et ainsi de mieux préparer leur venue. Sur le site, doter l'évènement d'une signalétique lisible par tous, utiliser des pictogrammes, s'assurer que les informations concernant la programmation, l'orientation mais aussi les modalités pratiques sont visibles de tous (hauteur, taille de police...).

FOCUS

Déployer une stratégie globale pour favoriser l'accès et la participation des personnes en situation de handicap (PSH).

L'inclusion de PSH (accueil dans les équipes salariés ou bénévoles, accueil du public, participation de sportifs en situation de handicap physique, mental ou psychique) mérite d'être abordée de manière globale et bien en amont, avec les experts à disposition sur le territoire (associations œuvrant dans le champ du handicap en particulier, institutions, structures d'accueil...). Voir rubrique Vos partenaires et Ressources.

Les petits + : ici aussi établir le bilan des actions menées pour attirer des publics parfois éloignés de la manifestation sera important. En recueillant notamment le retour des publics visés, les mesures prises pourront être élargies ou améliorées lors des éditions suivantes.

DÉPLOYER UNE ACTION DE SOLIDARITÉ

Ancré sur son territoire et porteur des valeurs de solidarité, l'organisateur définit un engagement dans une cause solidaire, soit en direction d'une même association sur plusieurs années, soit de manière « tournante » à chaque édition.

Le Ministère de sports suggère plusieurs types d'actions, parmi lesquelles :

- ☛ Une collecte de fonds (prélèvement sur les inscription ou appel aux dons) ou de matériels.
- ☛ La mise à disposition d'espaces publicitaires ou de moyens (logistique ou humain) au profit de l'association soutenue ;
- ☛ La mise en place d'actions (événementielles) spécifiques pour promouvoir l'association.

- ☛ Une contribution à la vie sportive et culturelle locale pour aider les personnes défavorisées : mise à disposition de bénévoles au profit d'autres manifestations par exemple.

Le bilan sera réalisé chaque année, et consolidé s'il concerne un engagement pluriannuel, de manière à notamment à s'assurer de contribuer à une cause qui réponde dans la durée à un enjeu pertinent pour le territoire d'accueil de l'événement.

VALORISER

LES LIENS SOCIAUX, L'ENGAGEMENT ET LA CITOYENNETÉ

En travaillant à l'accessibilité de la manifestation au plus grand nombre, l'organisateur favorise le lien social : il génère des rencontres et des échanges, permet des expériences...

- ☛ En amont par la mobilisation des différentes parties prenantes (bénévoles, institutions, prestataires, fournisseurs...).
- ☛ Pendant la manifestation par la mobilisation de la population dans l'accueil et le soutien aux participants, par l'accueil du public...
- ☛ En conduisant des citoyens à s'engager dans une mission de bénévolat, pour quelques jours ou plus longtemps, il favorise aussi l'engagement au service des autres.

Les petits + : innover dans le recrutement des bénévoles !

De nouvelles formes de recrutement des bénévoles sont sans doute à promouvoir. Notamment pour couvrir les besoins identifiés pour la tenue de l'événement lui-même. Parmi les pistes à creuser le « bénévolat d'insertion » ou la mise en place d'une plateforme d'engagement des jeunes sur leur territoire. Voir Engagement n°9.

PARTICIPER

À LA SOLIDARITÉ ENTRE ORGANISATEURS

Parce qu'organiser une manifestation sportive s'avère souvent complexe (et peut parfois générer du découragement) pouvoir échanger et mutualiser questionnement et solutions est utile !

- ☛ Echanger les bonnes pratiques entre organisateurs sur un même territoire ou avec d'autres acteurs du champ sportif, partager les problématiques pour envisager des solutions communes.
- ☛ Se saisir des espaces existants : le centre de ressource et d'information bénévoles (CRIB) qui favorise la formation des bénévoles dans de nombreux domaines, la commission départementale relative aux espaces sites et

itinéraires (CDESI) pour les sports de nature, des réseaux d'organisateur (trouver des références. Blog Orga).

- ☛ Favoriser les projets inter-associations, la solidarité entre structures, les invitations sur les événements des uns et des autres.

AVEC QUI TRAVAILLER CES ACTIONS ?

VOS PARTENAIRES LOCAUX

- Les collectivités de votre territoire.
- Les structures locales œuvrant dans le domaine de l'action sociale, du handicap, de la jeunesse et de l'éducation populaire... : centres sociaux, associations caritatives, associations de jeunesse, clubs des aînés...

VOS PARTENAIRES DÉPARTEMENTAUX

(RETROUVEZ TOUTES LES COORDONNÉES EN FIN DE GUIDE)

- **CDOS** - Comité départemental olympique et sportif
- **Fédérations départementales des associations caritatives**
- **Associations œuvrant dans le domaine du sport et du handicap :**
 - Comité départemental handisport
 - Comité départemental du sport adapté.
 - Associations œuvrant dans le champ de la lutte contre les inégalités, pour l'égalité hommes/femmes...
- **CIDFF du Tarn** (Centre d'information sur les droits des femmes et des familles)
- **Associations de jeunesse et d'éducation populaire :**
 - Fédération départementales des Maisons des jeunes et de la culture
 - Francas du Tarn
 - Fédération départementale Léo Lagrange
 - Uni-cités Tarn
- **Association r'ESSources**
- **Conseil départemental** - Direction de l'Emploi et de l'Insertion. Maison départementale de l'Autonomie.
- **Services de l'Etat :** Service départemental jeunesse, engagement et sports, en charge du Service National Universel (SNU). Directions des services départementaux de l'Éducation nationale du Tarn



D'AUTRES BONNES ADRESSES ET RESSOURCES NATIONALES EN FIN DE GUIDE !

DEVENEZ BÉNÉVOLE AVEC JEVEUXAIDER.GOUV.FR